

Dispositif « Développement professionnel et fluidité des parcours

1 - Dossier de candidature :

Les enseignants candidats au dispositif doivent constituer un dossier qui comportera :

- La fiche individuelle de candidature dûment complétée (annexe 2),
- Une lettre de motivation argumentée,

Les enseignants feront parvenir leur dossier sous couvert et avec avis de leur supérieur hiérarchique pour **le jeudi 20 mars 2025 au plus tard** de façon dématérialisée par mail à l'adresse sapep@ac-reims.fr ou à défaut par voie postale à l'adresse – Rectorat de Reims - Direction des ressources humaines – **Service de l'accompagnement des personnels et de l'évolution professionnelle**, 1 rue Navier - 51082 REIMS Cedex.

2- Calendrier et procédure :

Du 27 février 2025 au 20 mars 2025 :

Réception et examen des candidatures par le service de l'accompagnement des personnels et de l'évolution professionnelle.

Du 5 mars 2025 au 4 avril 2025 :

Entretien individuel en présence de l'inspecteur de la discipline demandée et d'une conseillère RH de proximité.

Début juin 2025 :

Réunion de la commission académique et examen de toutes les demandes

Début juin :

Envoi des courriers aux candidats pour les informer de la suite donnée à leur candidature.

Courant Juin / début juillet 2025 :

Information par courrier des candidats retenus sur les modalités d'affectation pour l'année scolaire 2025/2026.

Envoi de la convention tri partite : recteur/chef d'établissement d'accueil/enseignant pour signature auprès de tous les intéressés.

1^{er} Septembre 2025 :

Prise de fonction dans l'établissement d'accueil

Courant septembre 2025 :

Envoi de l'arrêté d'affectation par la DPE